



Travaux effectués sans devis ni contrat.

Par **raimond01**, le **26/12/2008** à **11:59**

Bonjour,

Nous avons actuellement un problème avec une société de création de site web.
Mon épouse vient de créé une micro-entreprise et elle à convenu, après accord verbal, de la création de son site de e-commerce avec cette société.
Cette société a commencé le développement du site sans devis préalable, sans contrat, ni maquette et échéancier et sur un accord toujours verbal du montant des travaux.
Aujourd'hui le site n'est pas terminé et, en raison d'un manque d'expertise du webmaster le développement prend plus de temps que prévu, la dite société décide unilatéralement que les accords passés sont caduques et veux renégocier le contrat.
Nous souhaitons changer de web master pour repartir sur des bases plus "saines".
Cette société héberge ce qui aurait dû être notre site et détient donc les accès (identifiant et mot de passe) à notre nom de domaine, et ne nous a pas transmise ces informations.
Merci de nous indiquer quels sont nos droits et recours possibles dans cette affaire.